

Réactions aux propos de Nicolas Sarkozy sur la récidive

Egalité Jeunes Socialistes s'inquiète du nouveau dérapage verbal du ministre de l'Intérieur Nicolas Sarkozy. Après avoir parlé de « nettoyer » un quartier de banlieue, il clame désormais son intention de « faire payer » un juge pour avoir mis en liberté conditionnelle un condamné qui a ensuite récidivé. Les affaires judiciaires mettent en jeu de la souffrance humaine. Il est normal qu'elles émeuvent, qu'elles choquent ou qu'elles scandalisent. En revanche, il est tout à fait irresponsable qu'un homme politique les instrumentalise à des fins de communication. Tout comme il est intolérable qu'un homme qui cumule déjà les fonctions de chef du parti majoritaire et de ministre de l'Intérieur s'immisce ainsi dans les affaires de la justice.

Populistes, les propos de Nicolas Sarkozy démontrent également sa totale ignorance en matière judiciaire. Son attaque à l'égard d'un seul et unique magistrat le prouve : la libération conditionnelle n'est pas le fait d'un seul juge, mais de deux voire trois magistrats. Seulement voilà, jeter l'opprobre sur un responsable unique est plus payant en termes de publicité personnelle et de propagande.

En outre, il est aberrant de parler de « faute » et de « sanction ». Non seulement les éventuelles sanctions ne relèveraient en aucun cas du gouvernement, en vertu du principe d'indépendance de l'autorité judiciaire, mais on voit mal, en plus, ce qui pourrait les justifier. Dans le cadre de leur fonction, les juges appliquent la loi : sur la base d'expertises, ils vérifient que les conditions légales sont bien remplies avant de procéder à une libération conditionnelle. Si l'on considère que ces conditions ne sont pas suffisantes, ce sont les textes qu'il faut modifier.

Alors, faut-il changer la loi ? Nous ne le pensons pas. La récidive concerne au premier chef les délits. Elle est rarissime en matière criminelle. Selon une étude de Pierre Tournier, chercheur au CNRS, sur 1000 personnes condamnées dans des affaires criminelles, seules 5 récidivent. Les statistiques du Ministère de la Justice confirment cet ordre de grandeur (4,7% des condamnées pour crime seraient des récidivistes). La libération conditionnelle en diminue même les risques : le taux de réincarcération est deux fois moindre pour ceux qui sont sortis en libération conditionnelle (9%) que pour ceux qui sont sortis en fin de peine (17%).

En effet, refuser la libération conditionnelle à un détenu qui remplirait pourtant toutes les conditions pour en bénéficier ne fait que repousser le risque de récidive tout en l'aggravant puisque les conditions d'emprisonnement sont telles que plus un condamné est détenu longtemps, plus ses chances de réinsertion à la sortie sont faibles.

Si M.Sarkozy souhaite atteindre le risque zéro en matière de récidive, qu'il aille au bout de sa réflexion et qu'il dévoile ses véritables intentions. A moins d'enfermer les gens à vie ou de revenir à la peine de mort, il est inatteignable.

Egalité Jeunes socialistes refuse donc les solutions simplistes esquissées par le ministre de l'Intérieur et se prononce :

- pour la réaffirmation du principe d'indépendance de la Justice. Le chef de l'Etat doit réagir fermement aux propos de Nicolas Sarkozy.
- pour la hausse des moyens accordés à la Justice, afin d'améliorer le suivi médico-social des condamnés, seul instrument susceptible de faire baisser le risque de récidive. La prison restera une école de la récidive tant qu'elle ne garantira pas des conditions de vie décentes pour les prisonniers et leur accompagnement global sur la voie de la réinsertion.